

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00591

Numéro SIREN : 438 770 216

Nom ou dénomination : AFPCI

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2021 sous le numéro de dépôt 1645

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L. AFPCI		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		30 RUE GUTENBERG		63100 CLERMONT-FERRAND	
Numéro SIRET *		4 3 8 7 7 0 2 1 6 0 0 0 2 8		COPIE CERTIFIEE CONFORME <i>au 15/10/2020</i>	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
DEPOT N° 1645		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8	
ACTIF DU 19 FEV. 2021		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
Immobilisations incorporelles		010		012	
Fonds commercial *					
Autres *		014		016	
Immobilisations corporelles *		028 550 000		030 7 087	
Immobilisations financières * (1)		040 405 333		042 405 333	
Total I (5)		044 955 333		048 7 087	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
Marchandises *		060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)		068		070	
Clients et comptes rattachés *					
Autres * (3)		072 434 851		074 434 851	
Valeurs mobilières de placement		080 4 951 741		082 146 556	
Disponibilités		084 357 429		086 357 429	
Charges constatées d'avance *		092 1 113		094 1 113	
Total II		096 5 745 133		098 146 556	
Total général (I+II)		110 6 700 466		112 153 643	
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120 300 000		300 000	
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126 30 000		30 000	
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	
Report à nouveau		134 4 673 634		4 868 439	
Résultat de l'exercice		136 531 565		(159 585)	
Provisions réglementées		140			
Total I		142 5 535 199		5 038 854	
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		156 932 055		9 523	
Emprunts et dettes assimilées		164			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166 10 160		5 461	
Fournisseurs et comptes rattachés *		172 69 409		97 713	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169 49 171		174	
Produits constatés d'avance		176 1 011 624		112 697	
Total III		180 6 546 823		5 151 551	
Total général (I + II + III)					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302, Section
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. AFCT

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires }		215		214		
	services *		217		218	120 000	150 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	11 445	47
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	131 445	150 047
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	109 504	54 219
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	490		244	5 056	11 367
	Rémunérations du personnel *				250	55 608	56 021
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	46 226	47 815
	Dotations aux amortissements *				254	7 087	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260				262	2	13
	Total des charges d'exploitation (II)				264	223 483	169 435
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(92 039)	(19 389)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	99 658	37 529
	Produits exceptionnels (IV)				290	1 250 000	
	Charges financières (V)				294	95 186	177 725
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347 { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348				300	630 869	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	531 565	(159 585)
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	531 565	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* } 248				330	127 290	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option { Part de loyers dispensés de réintégration } 249				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entrepr. nouvelles (44, sexies) 986 { Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) } 138				342		
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981 { Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 octies) } 990						
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 { Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) } 991						
	Investissements outre-mer 344 { Créance due au report en arrière du déficit } 346						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D { Zone de développement prioritaire (44 septdecies) } 993						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354 785
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : *1.59.....2.58 ont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372 785

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 546 823.07 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 120 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 531 564.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Cession de titres de participation pour un montant de 1 250 000 €, générant une plus value de 619 131 €.

Acquisition des titres de participation de la SARL CETICA et de la SAS 4 rue Croix Barret.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Nous vous rappelons l'option qui a été prise de façon irrévocable pour la constatation des frais d'acquisition des titres en charges et non en incorporation au coût de revient des titres.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur liquidative au 31 décembre 2019.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	19 945
Total	19 945

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 769
Dettes fiscales et sociales	14 304
Total	22 074

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 113
Total	1 113

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

AFPCI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 300 000 €

Siège social : 30, rue Gutenberg

63100 Clermont-Ferrand

R.C.S. : 438 770 216 Clermont-Fd

Siret : 438 770 216 00028

Code activité : 6430Z

RESOLUTION D AFFECTATION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JUIN 2020

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 243bis du CGI, il est rappelé les distributions de dividendes au titre des 3 exercices précédents, à savoir :

- exercice clos le 31 décembre 2018 : 35 220 euros éligibles à la réfaction prévue par le CGI
- exercice clos le 31 décembre 2017 : 36 700 euros éligibles à la réfaction prévue par le CGI
- exercice clos le 31 décembre 2016 : 0 euro

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Elle déclare approuver la proposition du gérant et décide d'affecter le bénéfice de 531 565 euros comme suit :

- la somme de 497 565 euros est affectée au poste « report à nouveau » ; ce poste sera alors égal à 5 171 199 euros

- la somme de 34 000 euros est distribuée aux associés. Les dividendes bruts totaux de 34 000 euros sont mis à paiement à compter du 1^{er} décembre 2020.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. L'excédent éventuel est restitué. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année (avis 2019 portant sur l'IR 2018) est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés ou 75 000 € pour les couples soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement obligatoire au titre d'acompte fiscal à la condition de faire parvenir une attestation sur l'honneur à la société de son revenu fiscal de référence. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Cette résolution est mise aux voix et a été adoptée à l'unanimité.

Signature :

